



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

* * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 084-218400877-20230320-DEC__174-DE



N° 174-2023

SEANCE DU 20 MARS 2023

Nombre de membres

- En exercice : 35
- Présents : 26
- Votants : 33

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le quatorze mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

Etaients présents

- Pour : 33
- Contre : 00
- Abstention : 00

M. Yann BOMPARD, Mme Denis SABON, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jonathan ARGENSON, M. Claude BOURGEOIS, Mme Marcelle ARSAC, M. Xavier MARQUOT, M. Armand BEGUELIN, M. Michel BOUYER, M. Patrice DUPONT, Mme Christiane LAGIER, Mme Christiane JOUFFRE, M. Patrick PAGE, Mme Chantal GRABNER, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Joëlle CHALANDON, M. Jean-Dominique ARTAUD, M. Pierre MARQUESTAUT, Mme Valérie ANDRES, Mme Céline BEYNEIX, M. Jean-Pierre PASERO, M. Bernard VATON, M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Patrick SAVIGNAN, M. Fabienne HALOUI.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte publié le : 24.03.2023

Absents représentés

Mme Joëlle EICKMAYER représenté par M. Xavier MARQUOT
Mme Muriel BOUDIER représenté par M. Marcelle ARSAC
Mme Catherine GASPA représentée par M. Jean-Michel BOUDIER
M. Cédric ARCHIER représenté par M. Denis SABON
Mme Aline LANDRIN représentée par M. Jonathan ARGENSON
M. Nicolas ARNOUX représentée par M. Claude BOURGEOIS
M. Ronan PROTO représenté par Mme Carole NORMANI

Absents

Mme Marie-France LORHO
Mme Yannick CUER

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jonathan ARGENSON est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.



N° 174/2023

Rapporteur : M. Jonathan ARGENSON

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 084-218400877-20230320-DEC__174-DE



FOURNITURE DE MATERIELS TECHNIQUES POUR LES EVENEMENTS ORGANISES AU THEATRE ANTIQUE EN 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu le Code de la Commande Publique et ses articles R 2124-2 1°, R 2161-2 à R 2161-5 concernant les appels d'offres ouverts ;

Vu le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Fournitures courantes et services ;

Considérant la programmation estivale des événements organisés dans l'enceinte du Théâtre Antique ;

Considérant les besoins en termes de fourniture de matériels son, lumière et vidéo, nécessaires à ces événements d'un montant estimé de 350.000 € HT;

Considérant la nécessité de lancer un appel d'offre ouvert en vue de conclure un accord cadre à bons de commande mono attributaire d'une durée de 4 mois, selon les montants suivants : 250.000 € HT minimum et 450.000 € HT maximum;

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence sera publié au BOAMP et JOUE ;

Considérant les critères de jugement proposés :

- Prix 60%
- Valeur technique de l'offre 30%
- Délai de livraison 10%

Considérant que les crédits correspondants seront prévus au budget principal 2023 ;

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le lancement d'une procédure de consultation en appel d'offre ouvert pour un accord cadre à bons de commande d'une durée de 4 mois selon les montants minimum et maximum de de 250.000 € et 450.000 € HT en vue de fournir les matériels son, lumière et vidéo pour l'ensemble des événements organisés au Théâtre Antique selon les critères de jugement proposés ;

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer le marché et toutes les pièces relatives à celui-ci, après avoir recueilli l'avis de la Commission d'appel d'offres.

